



Support détaillé

16 octobre 2023

Pleumeleuc

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

- **Ordre du jour du Conseil Municipal**
- ❑ Informations



Contexte et objectifs

- ❑ Lors de l'aménagement de la tranche 3 de la ZAC du Parc de l'Orme, des bouts de parcelles en périphérie des lots situés à l'Est de la ZAC ont été acquis par la commune. Ces reliquats ont été intégrés au domaine privé de la commune car peu accessibles, ni aménageables pour le public.
- ❑ M. GORON et M^{me} JAHAN souhaite acquérir une parcelle en limite de leur propre terrain.
- ❑ Après un bornage, un plan de division a permis de créer la parcelle ZD 384 d'une surface de 77 m².
- ❑ Le 18/09/2023 le pôle d'évaluation domaniale a émis un avis sur la valeur vénale du terrain à 130 € le m².
- ❑ La demande d'acquisition a reçu de la part des membres de la commission Cadre de vie et Aménagement aux conditions suivantes :
 - les frais de bornage seront pris en charge à 50 % par la commune et 50% par les acquéreurs ;
 - les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
 - le prix de vente sera fixé à 130 € le m².

16/10/2023

Pleumeleuc - Conseil municipal d'octobre 2023 - Support détaillé

Proposition de la commission Cadre de vie et aménagement du 06/09/2023

Décision soumise au vote

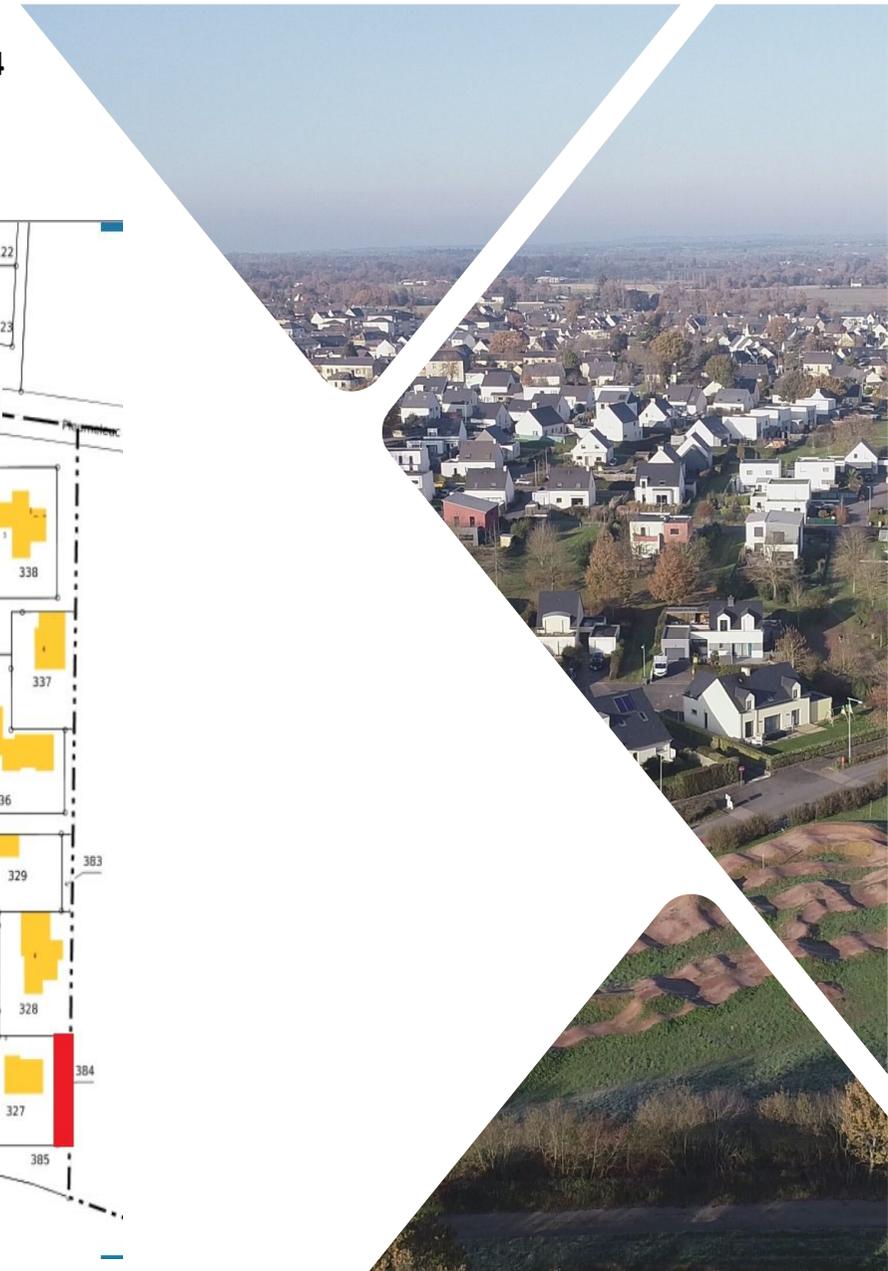
APPROUVER la cession de la parcelle ZD 384 à M. GORON et M^{me} JAHAN au prix de 10 200 €.



Anne-Sophie Patru
Maire

Domaine et Patrimoine – Cession aux consorts GORON/JAHAN – Parcelles ZD 384

Situation de la parcelle



Contexte et objectifs

- ❑ Par un vote du 17 octobre 2022, le conseil municipal a renouvelé sur la période 2022-2024 la convention entre les Communes du secteur de recrutement du collège public Jacques Prévert de Romillé
- ❑ Cette convention engage les communes à attribuer une subvention à caractère social au de 15€ par élève de cet établissement résidant sur leur territoire
- ❑ Par souci d'équité la commune propose d'étendre cette subvention aux élèves fréquentant les collèges de Montfort-sur-Meu :
 - Collège Louis Guilloux
 - Collège Saint-Louis-Marie
- ❑ Les deux collèges ont fait des demandes de subventions pour l'année 2023-2024 et ont présenté des rapports de l'utilisation des subventions versées en 2022

16/10/2023

Pleumeleuc - Conseil municipal d'octobre 2023 - Support détaillé

Proposition de la commission éducation, jeunesse et action culturelle du
11/10/2023

Décision soumise au vote

**ATTRIBUER les subventions suivantes, au titre de
l'année 2023 :**

Collège Louis Guilloux : 15 € x 6 élèves = 90 €

Collège Saint-Louis-Marie: 15 € x 111 élèves = 1 665 €



Philippe RAMIREZ

Adjoint en charge du scolaire et du périscolaire



Année 2023-2024 - Modification de la durée hebdomadaire du poste non permanent d'animateur jeunesse (H/F) - accroissement temporaire d'activité

Contexte et objectifs

- ❑ La délibération du 10 juillet 2023 a créé un poste d'animateur jeunesse (H/F) non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2023-2024 pour 31,5h/semaine, annualisé, dans l'attente de la réflexion menée sur la politique jeunesse sur le territoire dans le cadre de la CTG.
- ❑ Afin d'intégrer des heures de préparation et de réflexion sur l'animation jeunesse, il y a lieu d'augmenter la durée hebdomadaire de ce poste à 33h / semaine, annualisé, à compter du 1^{er} octobre 2023.

Décision soumise au vote

MODIFIER l'emploi non permanent d'animateur jeunesse (H/F) du 1^{er} octobre 2023 au 31 août 2024 à 33h par semaine annualisé.



Aude GUIVARCH

Adjointe en charge de la jeunesse et de l'extrascolaire



Création poste permanent d'assistant service à la population (H/F)

Contexte et objectifs

- ❑ Suite à la reconnaissance de l'inaptitude définitive à tout emploi public de l'agent occupant le poste d'assistant service à la population (H/F) à temps complet, un dossier de retraite pour invalidité est en cours d'instruction pour plusieurs mois à la CNRACL.
- ❑ Dans la perspective du départ en retraite en 2024 de l'agent occupant le 2^{ème} poste d'assistant service à la population (H/F) et afin de ne pas avoir deux nouveaux agents à former en même temps sur ces postes, il est proposé au conseil municipal de créer un poste permanent d'assistant service à la population (H/F) à temps complet afin de lancer le recrutement (cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, à défaut contractuel).
- ❑ Le 2^{ème} poste à temps complet sera supprimé dès que l'agent sera placé en retraite pour invalidité.

Décision soumise au vote

CREER un emploi permanent d'assistant service à la population (H/F) à temps complet.



Anne-Sophie Patru

Maire



Adhésion à la convention de participation à la prévoyance du CDG35

Contexte et objectifs

- ❑ Le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.
- ❑ A l'issue de cette procédure, le CDG 35 a souscrit le 17 juillet 2023 une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de six ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029.
- ❑ Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1^{er} janvier 2024 et tout au long de la convention.
- ❑ Il revient ensuite à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.
- ❑ La participation employeur actuelle à la prévoyance est de 11,50€ brut par mois. Celle-ci resterait inchangée et serait versée aux agents souscrivant au contrat prévoyance de Territoria mutuelle lié à la convention de participation.

Décision soumise au vote

ADHÉRER à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le CDG35 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1^{er} janvier 2024,

FIXER le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 11,50 € brut par mois par agent qui aura adhéré au contrat collectif prévoyance,



Anne-Sophie Patru

Maire

Contexte et objectifs

- Informations sur les décisions prises par le Maire concernant le droit de préemption des ventes de terrains ou de biens immobiliers entre le 12 septembre 2023 et le 10 octobre 2023

Date signature	Décision	Adresse	Superficie	Prix de vente
04/10/2023	RENONCIATION	1 rue de l'Orme	901 m ²	265000 €
10/10/2023	RENONCIATION	20 rue des Forges	648 m ²	270000 €
10/10/2023	RENONCIATION	6 Allée des Hirondelles	368 m ²	277500 €

Décision soumise au vote

PRENDRE ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.



Anne-Sophie Patru
Maire

- Ordre du jour du conseil municipal
- **Informations**

Informations

Problématiques de la ligne Breizhgo 19

- ❑ **Mme le Maire a réitéré à Breizhgo sa demande d'augmentation de la cadence des bus reliant Pleumeleuc à Rennes afin d'éviter les nombreux dysfonctionnements constatés par les habitants dans la desserte de Pleumeleuc**





Prochain Conseil

- Conseil municipal du mois novembre : lundi 13 novembre 2023 à 20h30
- Conseil municipal du mois décembre : lundi 18 décembre 2023 à 20h30



Merci.

